

4.Oct. 1971

# UNE PLACE POUR CHAQUE CHOSE

Suite aux incidents qui ont eu lieu au musée d'Art moderne de la Ville de Paris et que nous avons signalés, un tract a été distribué samedi à la Biennale de Paris, dont voici le texte.

Face à l'interdiction arbitraire qui frappe deux toiles du peintre Lucien Mathelin exposées à l'A.R.C.,

Pierre Gaudibert, directeur de l'A.R.C.

Georges Boudaille, délégué général de la Biennale de Paris  
Blaise Gautier, directeur du C.N.A.C.

François Mathey, conservateur en chef du Musée des Arts décoratifs

Jean Leymarie, conservateur en chef du Musée National d'Art Moderne

s'affirment solidaires pour protester contre une telle atteinte à la liberté d'expression artistique.

Ils s'engagent à intervenir contre cette censure, chacun selon le mode qui lui semblera le plus efficace.

Dans l'immédiat, les commissaires français de la Biennale de Paris ont décidé de fermer leurs salles.

[Soulignons que les sections étrangères restent ouvertes au public.]

**S**ANS préjuger des actions et réactions qui vont suivre les incidents nés au musée d'Art moderne au sujet de l'exposition de deux toiles jugées insultantes pour le chef de l'Etat et pour le Soldat inconnu de l'Etoile, il est permis, dès maintenant, d'en tirer quelques constatations préliminaires. Au premier abord, il apparaît que la cause de ces incidents tient à une étrange confusion entre les buts des établissements publics et les fonctions des hommes responsables de leur gestion. Avant toutes choses, remarquons que le communiqué des protestataires parle d'une atteinte à la liberté d'expression. Premier malentendu. Il semble bien que personne n'ait empêché l'artiste en question de dire ce qu'il voulait, et comme il le voulait. Ce n'est pas lui qui est mis en cause, mais le local dans lequel il se manifeste.

En effet, les œuvres litigieuses ont pu déjà être précédemment exposées au Salon de la jeune peinture, dans un pavillon des Halles, sans soulever la moindre polémique. Ce n'est donc pas le droit de s'exprimer qui, aujourd'hui, fait l'objet du débat, mais le lieu choisi, le lieu d'exposition.

Le pavillon de Baltard ou la Cartoucherie de Vincennes ont pu accepter des manifestations infiniment plus auda-

cieuses parce que les pouvoirs publics les avaient mis à la disposition des artistes sous leur seule responsabilité. Mais le musée est un lieu autrement officiel, un lieu de consécration, où les œuvres prennent une autre dimension, une autre portée, et les pouvoirs publics sont en droit de faire respecter ces nuances. Nul ne s'étonnerait, si libéral soit-il, qu'une caricature du pape ne puisse être exposée dans le musée d'une communauté religieuse.

Quelle eût été l'attitude de l'Elysée si les services administratifs n'avaient réagi comme ils l'ont fait ?

La preuve que ce n'est pas la liberté d'expression qui est en cause, nous la voyons dans le fait que les collaborateurs de M. Duhamel, ministre chargé des Affaires culturelles, ont proposé — d'accord avec Georges Boudaille — que l'exposition litigieuse soit intégralement montrée à la Biennale des jeunes, lieu public aussi fréquenté — sinon plus — que le musée. Or, cette solution a été refusée, ce qui peut faire croire à l'intention de maintenir la provocation.

Il reste à aborder le problème de fond qui est celui du rôle et de l'action du musée dans la vie d'aujourd'hui et que l'incident actuel éclaire d'une lumière brutale.

R. C.